### ART. PREMIER N° 1

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2008

\_\_\_\_\_

## ARTICLE 25 DE LA CONSTITUTION ET ÉLECTION DES DÉPUTÉS - (n° 1111)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 1

présenté par M. de La Verpillière, rapporteur au nom de la commission des lois

\_\_\_\_\_

#### **ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« relatives aux élections à caractère politique »

le mot:

« électorales ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.